

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON DU 25 août 2008

Secrétaire de séance : Christelle CROZIER  
Absente excusée : Matthieu PIEGAY

## **Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juin 2008 après avoir procédé à deux rectifications :**

Commission Voirie :

- 1) Problème au niveau du hameau des Assiers et non du Combet et la rencontre a déjà effectuée avec le riverain, Monsieur PELISSON.
- 2) COPAMO : Commission Enfance déficit de 24 places sur les crèches et non de 2.

## **Délibération pour la prise en charge de la formation poids lourds d'un agent technique de la voirie.**

Devis de l'entreprise Marietton : 1 790 €

Adoption à l'unanimité. La commune prend en charge 50 % de la somme.

## **Nomination de la commission communale des impôts directs (CCID) :**

La CCID est composée d'un président :

le maire + 6 titulaires (Braly Hélène, Diaz Monique, Bonnier Alain, Chambe Claude, Chaubert Liliane, Célerié Georges (le dernier est le titulaire extérieur exigé),

+ 6 suppléants ( Noël Bertrand, Marie-Thérèse Mure, Denis Meunier, Daniel Bruyas, Alain Rochat, et suppléant extérieur Monique Carra.

La CCID classe chaque nouvelle maison construite pour établir impôts fonciers et taxe d'habitation.

Elle intervient aussi lorsqu'il y a modification d'attribution de parcelle de terre ou de culture.

Approbation à l'unanimité de la liste proposée. Nomination pour 6 ans.

## **Délibération pour l'ouverture d'un accueil de loisirs pour les 11-17 ans à compter du 17/09/08 : vote à l'unanimité.**

La Commission Jeunesse, Loisirs et Sports, menée par Matthieu PIEGAY, désire développer une politique jeunesse à l'attention des enfants de tous les âges, de la petite enfance à l'adolescence quelque soit leur milieu socio-culturel.

Elle désire mettre à disposition de tous les jeunes de 11 à 17 ans des activités et des animations adoptées pendant toute l'année. C'est pourquoi, la municipalité souhaite développer le secteur jeune.

## **Délibération des tarifs d'adhésion**

Adoption à l'unanimité des tarifs des cartes d'adhésion selon le quotient familial

- si le quotient familial est inférieur à 700 = 9 €
- si  $700 < QF < 750 = 10 €$
- si QF est supérieur à 750 = 11 €

## **Délibération tarif droit de place :**

- en ce qui concerne le droit de place d'un camion « pizzéria »

Tarif annuel fixé à 100 € tarif révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice d'évolution du coût de la vie.

Le coût de l'électricité sera facturer au tarif EDF en vigueur, en fonction de la puissance des appareils électriques utilisés (hors éclairage)

- en ce qui concerne la vogue

Pour 2008, maintien des tarifs de 2007, 40 € pour tous les manèges, quelque soit leur dimension et pour la durée de la vogue.

- en ce qui concerne le futur marché

Le marché devrait débiter dès le mois d'octobre.

Droit de place fixée à 0,50 € par mètre linéaire hors électricité, exonération faite jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

A prévoir, une clause de révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier en fonction du coût de la vie.

**Délibération pour l'attribution d'une indemnité IEMP au personnel.**

Cette IEMP concerne les fonctionnaires titulaires, stagiaires ou contractuels.

*Critères d'attributions individuels retenus :*

- manière de servir,
- assiduité,
- motivation,
- efforts de formation
- 

*Modalités de maintien et suppression :*

Cette indemnité ne sera plus versée au-delà de 15 jours dans le cadre d'un congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

Date d'effet de cette IEMP : 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Délibération pour adhésion au FNAS :**

Il s'agit de fonds de solidarité pour le personnel de la fonction publique territoriale.

- prêts pour vacances,
- pour la famille et son confort,
- pour les études
- chèques cadeaux,...

Après une étude comparative effectuée par Pascale PIECHON, il apparaîtrait qu'une adhésion au FNAS (fond national d'action sanitaire et sociale) serait plus intéressante 1 493,10 €par an, contre 1 822,08 €par an auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Délibération d'une adhésion au FNAS pour une période de 1 an. Vote à l'unanimité.

**Questions diverses :**

Sécuriser l'entrée sur la place de l'église.

Renforcer la signalisation obligeant camions et cars à utiliser la route de Fondrieu pour accéder à la place.

Choix de la dénomination des deux impasses entre les bâtiments de la SEMCODA. « Culture et Traditions » nous proposent les noms de différents oiseaux ou arbres. Le Conseil retient à l'unanimité les noms « tourterelle » et « mésange ».

Madame Blanzat quitte le logement de fonction qui lui était attribué.

L'entreprise MGB commencera les travaux à la Panoncelière début septembre.